

Gouvernement du Québec
Cabinet de la vice-première ministre,
ministre des Ressources naturelles et de la Faune,
ministre responsable du Plan Nord
et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Québec, le 25 mai 2011

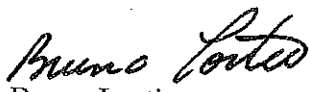
Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Le 31 mars dernier, le député de Mercier déposait à l'Assemblée nationale une pétition concernant les projets hydroélectriques de La Romaine et du Petit Mécatina.

Conséquemment, vous trouverez ci-jointe la réponse de la Ministre à ladite pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Bruno Lortie
Directeur de cabinet

Cabinet de Québec
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7295
Télécopieur : 418 643-4318
Courriel : ministre@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 9.500
Montréal (Québec) H2Y 1W7
Téléphone : 514 864-7222
Télécopieur : 514 864-7695

**Réponse à la pétition déposée le 31 mars 2011 par M. Amir Khadir, député de Mercier,
concernant les projets hydroélectriques de La Romaine et du Petit Mécatina**

Dans le cadre de la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* qui a été rendue publique en mai 2006, notre gouvernement a décidé de relancer le développement de notre patrimoine hydroélectrique avec la mise en œuvre de 4500 MW de nouveaux projets. Cette orientation résulte d'une conviction de notre gouvernement à l'effet que la mise en valeur de nos ressources renouvelables, comme l'hydroélectricité et l'éolien, constitue la meilleure façon de répondre aux besoins énergétiques du Québec.

Le projet situé sur la rivière du Petit Mécatina s'inscrit dans cette vision. Cette rivière, localisée à environ 250 km à l'est de la rivière Romaine, a fait l'objet d'études sommaires réalisées par Hydro-Québec en 2008. Ces études ont montré un potentiel aménageable de près de 1 200 MW. Toutefois, il semble important de rappeler qu'en aucun cas, des travaux ont été entamés relativement à ce projet hydroélectrique.

Au cours des dernières années, des rencontres ont été tenues avec les communautés innues concernées par ce projet, dont la communauté innue de Unamen Shipu. Cette dernière a d'ailleurs signé *l'Entente Unamen-Pakua. 2008 entre Hydro-Québec, le Conseil des Innus d'Unamen Shipu et le Conseil des Innus de Pakua Shipi concernant le projet La Romaine*.

Comme il est réitéré au Rapport de développement durable 2011 d'Hydro-Québec, chaque projet entrepris doit être à la fois rentable, acceptable du point de vue environnemental et accueilli favorablement par les communautés locales. Hydro-Québec souhaite en venir à des ententes avec les communautés visées par le projet. Tant que les ententes avec les communautés locales, dont les communautés autochtones, ne seront pas finalisées, aucun décret autorisant Hydro-Québec à réaliser les études d'avant-projet des aménagements hydroélectriques du Petit-Mécatina ne sera adopté. Notre approche associe les communautés locales et régionales aux développements à venir. Elle vise à maximiser les retombées économiques et elle s'assure que les développements réalisés ont bénéficié du soutien des communautés concernées.

En ce qui a trait à la publication par Hydro-Québec des ententes sur le projet de la Romaine entre Hydro-Québec et les communautés innues, il importe de noter que d'une part, ces ententes ont été entérinées par les autorités des communautés innues concernées. D'autre part, Hydro-Québec et ses partenaires ont convenu de conserver le contenu de ces ententes confidentiel. La conclusion et certains paramètres financiers de ces ententes ont fait l'objet d'annonces publiques qui rappelaient les conditions qui guident leur application. Comme c'est le cas depuis les premières ententes de ce type, Hydro-Québec respecte ses engagements. Nous jugeons que les informations déjà publiées sont suffisantes pour apprécier les retombées sociales et économiques dont bénéficieront les communautés dans le cadre du projet de la Romaine.


NATHALIE NORMANDEAU